



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1127

Validation du projet social du CCAS 2021-2026 Faire Solidarité

Action Sociale

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINÉ, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1127 - VALIDATION DU PROJET SOCIAL DU CCAS 2021-2026
FAIRE SOLIDARITE (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La question des solidarités a longtemps été pensée de manière isolée, indépendamment des autres politiques publiques, qu'elles soient municipales ou nationales, et cette pratique montre aujourd'hui ses limites.

La précarité a changé, les situations de pauvreté n'ont cessé d'augmenter et les contraintes croissantes ont conduit à exiger des résultats immédiats peu compatibles avec le temps nécessaire à l'insertion sociale des plus vulnérables.

Cela nécessite pour les collectivités locales de repenser radicalement les modes d'élaboration des politiques sociales et les relations des pouvoirs publics avec les bénéficiaires.

La précarité et l'exclusion peuvent concerner tout un chacun : de jeunes adultes en rupture familiale, des femmes victimes de violences , des femmes et des hommes qui travaillent sans pour autant avoir des ressources suffisantes pour se loger, se nourrir convenablement ou se chauffer.

Ces personnes sont exclues de tous les droits, ou d'une partie.

Les réponses qui doivent être proposées reposent sur trois principes essentiels :

- Investir dans la solidarité ;
- Agir pour l'accès aux droits fondamentaux ;
- Protéger ceux que le contexte social fragilise.

La politique de solidarités de la Ville de Lyon devra créer des interactions et s'intégrer au cœur de l'action territoriale menée par la Ville dans les secteurs de la santé, de l'emploi, de l'économie, du logement, de l'éducation, de la culture.

C'est dans cette logique de projet global où les objectifs de solidarité, d'hospitalité, d'accès aux droits, de qualité de vie des aînés, de lien intergénérationnel traversent l'ensemble des politiques publiques que nous parviendrons à atteindre les diverses dimensions de la vie des lyonnaises et des lyonnais.

L'action sociale ne peut plus se contenter d'apporter des réponses spécifiques et sectorielles aux personnes vulnérables mais doit davantage favoriser l'épanouissement de chaque individu à travers une dimension inclusive et citoyenne du territoire dans lequel il vit.

De la même manière, il est indispensable de conduire sur Lyon une politique vieillesse active, innovante et adaptée à la population. Une politique vieillesse qui casse les stéréotypes en soutenant activement l'inclusion des plus de 65 ans dans la vie de la ville.

Il doit être affirmé que les plus de 65 ans ne constituent pas une catégorie de la société à part. Ils et elles font partie de la société et en représentent même une proportion de plus

en plus importante. Aussi, nous développerons et conduirons notre politique vieillesse dans le cadre de la nécessaire transition écologique, démographique et solidaire.

C'est ainsi que ce projet social a été co-construit, au travers de neuf rencontres participatives menées entre décembre 2020 et avril 2021 avec plus de 90 acteurs, administrateurs, bénévoles, acteurs associatifs, élus, agents du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon, s'inspirant d'expériences significatives autour de l'accès à l'alimentation de qualité, l'accès aux droits et l'inclusion.

Le projet social issu de cette concertation est constitué de quatre axes stratégiques déclinés sous forme d'objectifs et d'actions phares.

Sa mise en œuvre va être affinée en s'appuyant sur l'analyse des besoins sociaux (ABS) en cours et le diagnostic Réseau francophone ville amie des Aîné-es mené au cours du premier semestre 2021. Elle fera l'objet d'un suivi annuel présenté au conseil d'administration du CCAS.

Vu l'intérêt pour la Ville de Lyon de s'appuyer sur les résultats de cette démarche participative ;

Vu ledit projet social ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

La Ville de Lyon valide le projet social du CCAS 2021-2026.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET